

# Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



La saison d'été peine à s'installer, néanmoins l'école est finie et les vacances sont là pour la plupart d'entre nous. Profitez de ce temps de repos pour vous divertir, vous reposer et visiter parents et amis. Nous avons la chance, en Gaspésie, d'avoir un environnement favorisant le tourisme, c'est l'occasion d'en profiter et de visiter notre beau coin de pays.

Les travaux de réfection de la passerelle qui enjambe la rivière dans nos sentiers pédestres vont bon train. Les travaux consistent principalement au remplacement des deux cages assurant l'assise du pont et le renouvellement des principales composantes du pont. Vous comprendrez que ce sont des travaux majeurs et que certains délais sont à prévoir. Les travaux devraient être terminés d'ici peu. J'en profite pour rappeler que ces sentiers sont pédestres et cyclables et que les VTT et motos ne sont pas autorisés à circuler à cet endroit. La circulation de ces véhicules brise nos sentiers de gravier et abîme considérablement les approches de nos ponceaux. Nous demandons la collaboration de tous, et ce, pour le bien-être et la sécurité des utilisateurs du sentier.

Aussi, depuis quelque temps, plusieurs gestes de vandalisme sont constatés au Centre Multi Récréatif. Il est malheureux de constater que de tels actes soient faits encore de nos jours. Si vous remarquez certaines choses inhabituelles, vous pouvez nous en faire part en toute confidentialité.

Dans le but d'harmoniser les activités nautiques au site de l'Île et afin d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs de la plage dans ce secteur, la Municipalité verra à installer des bouées de renseignements, visant à délimiter un secteur propice aux sports nautiques autres que les

véhicules nautiques à moteur. De plus, une affiche visant à sensibiliser les utilisateurs sera placée près de la rampe de mise à l'eau.

Le 13 juin dernier, une cérémonie d'officialisation visant à nommer la bibliothèque, Bibliothèque Félix-L'Abbé-Deslauriers avait lieu. Je tiens à remercier le conseil d'établissement pour l'organisation de cet événement. Je tiens également à remercier madame Louise Poirier, responsable de la bibliothèque, ainsi que toute son équipe de bénévoles qui, de façon exemplaire, gèrent et coordonnent les activités de notre belle bibliothèque.

Je tiens également à remercier le Club des 50 ans et plus qui, grâce au programme Nouveaux Horizons, a acheté 150 nouvelles chaises pour le centre communautaire. La Municipalité, quant à elle, renouvellera complètement la décoration de la salle. Encore une fois merci au Club pour cette belle collaboration.

Enfin, lors de la réunion générale du 3 juin, la Municipalité de Saint-Siméon a adhéré comme partenaire à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure. Cette régie, formée de 24 municipalités, aura pour principale tâche de gérer la collecte des matières résiduelles et compostables sur notre territoire. Une campagne d'information sera lancée dès que la régie sera en opération.

Finalement, je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous un merveilleux été et des vacances bien méritées, et surtout, soyez vigilants sur les routes lors de vos déplacements.

Bonnes vacances!

*Denis Gauthier,*

Maire

## LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI

Des contributions financières ont été accordées à la Maison de la Famille de la MRC Bonaventure, aux Chevaliers de Colomb de Saint-Siméon et aux finissantes et finissants de Saint-Siméon. Les adhésions au Comité ZIP Gaspésie, à la télévision communautaire TÉLÉVAG et au Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine ont été renouvelées.

Il a été **RÉSOLU** :

- de mandater la firme ARPO Groupe-conseil pour la réalisation d'une étude de vétusté qui a comme objectif d'analyser les structures du bureau municipal et du chalet du centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 12 avril 2019, au montant de 7 960 \$ (taxes en sus).
- de déposer une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires, volet études, recherches et développement, pour la réalisation d'esquisses préliminaires et d'estimation sommaire des coûts pour le projet de construction d'un édifice à logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie.
- de déposer une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires, volet festivals et événements.
- de **DÉCRÉTER** l'acquisition de gré à gré d'une partie des lots 5 595 672, 5 595 673 et 5 595 665 du cadastre du Québec montrés sur les plans et décrits par l'arpenteur-géomètre; de **MANDATER** monsieur Alexandre Babin, arpenteur-géomètre chez AXIO, arpenteurs-géomètres Inc. pour la préparation d'un plan et d'une description technique des terrains requis et, le cas échéant, des lotissements requis; de **MANDATER** le notaire Langis Blais pour préparer, le cas échéant, les actes de vente des terrains à la Municipalité.
- de renouveler l'entente de services aux sinistrés pour les trois prochaines années.

→ de nommer messieurs Royal Poirier et Stéphane-Alexandre Blais à titre de représentants de la Municipalité de Saint-Siméon pour les années 2019-2020 et 2020-2021

→ d'**APPUYER** les acteurs politiques et socioéconomiques de la Gaspésie dans leurs demandes d'accélération de réalisation des travaux du chemin de fer, en raison de l'impact économique majeur de cette infrastructure sur la création et la pérennisation de plusieurs centaines d'emplois dans la région et de **DEMANDER** au ministre des Transports du Québec et à son ministère de mettre en œuvre des solutions visant à raccourcir grandement les délais de réalisation des travaux de réfection du chemin de fer.

**Lors de la période de questions** de cette séance, les sujets suivants ont été abordés :

- Les commentaires et questionnements soulevés concernent l'affichage des procès-verbaux lors de la lecture, le bris d'aqueduc en cours sur le boulevard Perron Ouest, les modalités entourant la réforme cadastrale et les formulaires disponibles pour refuser l'accès aux pétrolières sur les propriétés privées.
- La problématique concernant l'intersection de la route Poirier et du boulevard Perron a suscité plusieurs commentaires de mécontentement.

*Prenez note que les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.*

### PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- **8 juillet**
- **5 août**
- **9 septembre**
- **7 octobre**
- **4 novembre**
- **2 décembre**

Heure : 20 heures

## FÉLICITATIONS ANDRÉ!

Le 25 mai dernier, monsieur André Bélanger, ancien chef pompier, s'est vu décerner la Médaille du Lieutenant-gouverneur.

*La Médaille du Lieutenant-gouverneur a pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi de Québécois et de Québécoises qui exercent ou qui ont exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise.*



Un énorme merci à André Bélanger pour son importante implication au sein des pompiers volontaires.

*félicitations* pour cet honneur grandement mérité!

*Les membres du Conseil municipal*

## CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

**Vous êtes invités à participer en grand nombre aux différentes activités planifiées par Cathia-Marie Bujold, coordonnatrice aux loisirs pour l'été 2019. Vous trouverez ci-joint le calendrier complet que vous pourrez conserver et consulter tout au long de l'été.**

## BANQUE DE BÉNÉVOLES

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la **COURSE À OBSTACLES** qui aura lieu le **11 août** prochain dès 9 heures.

Vous avez envie de vous impliquer ? Communiquez avec Cathia-Marie Bujold par téléphone au 581-886-1593 ou par courriel au [loisirs@stsimeon.ca](mailto:loisirs@stsimeon.ca).

## BANQUE DE PHOTOS

Vous possédez des photos de paysages de notre municipalité? Nous aimerions nous en servir pour embellir nos différentes plateformes (page Facebook, site Internet de la municipalité, etc.).

Envoyez vos photos à [loisirs@stsimeon.ca](mailto:loisirs@stsimeon.ca). Merci!



## RÉSEAU D'ÉGOUTS

L'équipe des travaux publics demande votre coopération afin **de ne pas jeter** de serviettes, débarbouillettes et autres lingettes dans le réseau d'égouts. Ceci nuit au bon fonctionnement des pompes.

Merci à toutes et à tous d'y porter une attention. Ceci améliorera grandement le fonctionnement du réseau.

## BIBLIOTHÈQUE

C'est avec émotion que la bibliothèque s'est dotée d'un nouveau nom. En effet, le 13 juin dernier a eu lieu l'inauguration en hommage au jeune Félix. Il est parti trop vite, mais il aura laissé sa trace en partageant sa passion pour les bandes dessinées japonaises de type « Manga ». Ces BD sont maintenant disponibles à la bibliothèque grâce à des dons provenant de l'école des Découvertes, de la librairie Liber et des parents. La bibliothèque est un lieu qui nous rappelle l'importance de la lecture. Félix a compris très vite que la lecture nous permet de nous cultiver, de nous évader, de créer, de rêver, d'apprendre et de nous épanouir. Merci à toi, Félix, de nous avoir fait découvrir ce type de lecture très méconnue!

Le 25 mai dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Il est agréable de constater qu'il existe un point central nous permettant de développer la bibliothèque et d'élargir nos disponibilités. Des projets pilotes tels; le service à domicile pour le prêt de livres auprès de personnes en perte d'autonomie est intéressant malgré le fait qu'il demande beaucoup de ressources. Des idées émergent de ces rencontres. Le réseau ne fait pas de surplus, mais demeure actif et propose de belles activités que nous regarderons à l'automne.

L'heure du conte réunit les enfants des services de garde et les enfants à la maison. Des heures de lecture sont offertes, incluant de beaux petits bricolages et surprises. Lors de la dernière heure du conte, les enfants ont été captivés par la lectrice et excités par la balade en autobus. Quels beaux moments partagés. Merci à mesdames Andrée et Louise Poirier de partager votre passion auprès de notre jeune clientèle.



**Rappel : pour les mois de juillet et août, la bibliothèque ne sera ouverte que les mardis de 18 h 30 à 20 h.**

Merci à chacun des bénévoles de la bibliothèque de leur implication et de leur fidélité à être présent(e) pour les heures d'ouverture de la bibliothèque et de tout mettre en place entre les plages horaires. Grâce à votre persévérance et votre passion pour la lecture, il est agréable pour tout le monde d'aller y faire un tour!

Bon été à toutes et à tous!

*Annie Lévesque*

Conseillère responsable

## CORVÉE DE NETTOYAGE

Embellir notre village, un déchet à la fois...

Le 25 mai dernier, 22 citoyens, adultes et enfants, ont participé à la corvée de nettoyage des routes et rangs de notre municipalité afin de ramasser les déchets jetés ou emportés dans la nature.

Le beau temps et l'énergie positive des équipes étaient au rendez-vous. Plusieurs personnes avaient déjà, de leur propre initiative, nettoyé les routes Roussel et Arsenault. C'est une pratique qui est vraiment encouragée au printemps, bravo!

Dans la même journée, 220 arbres ont été distribués gratuitement aux gens de Saint-Siméon. Ce sont des chênes rouges, des érables à sucre, des épinettes, des pins et des cèdres qui grandiront chez nous.

L'équipe de la Municipalité, présente en forte majorité, a organisé l'événement et a fourni tout l'équipement nécessaire aux bénévoles ainsi qu'un dîner hot-dog et des prix de présence.

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont contribué et qui continuent de veiller à ce que notre municipalité soit plus verte pour le bien-être de ses habitants et surtout pour la belle faune et flore qui nous entourent.

Bon été!

*Marivè Boucher*

Participante à la grande Corvée

## TOURNOI DE PÊCHE – 55<sup>e</sup> ÉDITION

Le 55<sup>e</sup> Tournoi de pêche est à nos portes!

Le comité du Tournoi de pêche, avec la collaboration de la municipalité de Saint-Siméon, vous invite à suivre le déroulement des activités accessible dès maintenant sur la page Facebook de l'événement et sur le pamphlet promotionnel disponible aux endroits habituels. Surveillez les nouveautés 2019!



*Mario Arsenault*

Président du comité du Tournoi de pêche.

### DIMANCHE, 14 JUILLET

**19 h 30** Super BINGO  
Gros lots 1000 \$ et 500 \$  
Nombreuses surprises et cadeaux  
Apportez vos estampes  
*Admission : 10 \$*

### MERCREDI, 17 JUILLET

**12 h** Tournoi « 4 de Pique »  
➤ Au chalet de l'Île  
Maximum 50 équipes  
Pré-inscriptions : Guy O. Bujold au 418 534-3490  
ou Firmin Cavanagh au 418 534-2190  
*Inscription : 10 \$*

**19 h** Concours de pêche au bar rayé  
*(nouveau)*  
➤ Devant le chalet de l'Île  
Pêche sur plage seulement  
Feu de joie et feux d'artifice en soirée  
*Inscription sur place : 5 \$*

### JEUDI, 18 JUILLET

**8 h 30** Tournoi de billard  
Inscriptions avant le 17 juillet auprès de Richard Arsenault : 418 730-4473  
Maximum 16 joueurs  
*Inscription : 10 \$*

**9 h** Activités 50 ans et + (9 h à 15 h 30)

**17 h** Souper moules et crevettes  
Spécial 5 à 7 sur la bière

**20 h** Danse en ligne avec Pierrette Bélanger

### VENDREDI, 19 JUILLET

**18 h 30** Courses de tracteurs modifiés  
CTM BDC *(nouveau)*

➤ Sur la pointe de l'Île  
Catégories 1-2 cylindres et Open

*Admission : 5 \$ (13 ans et plus)*

*Gratuit pour les 12 ans et moins*

### 22 h KENNETH SAULNIER

*& An Acoustie Sin*

*Admission : 20 \$*

### SAMEDI, 20 JUILLET

**13 h** Tournoi de Fers  
Inscriptions de 12 h à 12 h 30.

**Hommes :** 50 équipes maximum  
Pré-inscriptions : Mario au 418 392-0649

**Femmes :** 30 équipes maximum  
Pré-inscriptions : Lisette au 581 886-2759

*Inscription : 20 \$ par équipe*

➔ En après-midi : activités pour enfants

Maquillage, magicien David Philippe et tirage de prix de présence.

**22 h** Beach Party avec

*The Browns & DJAYPOIRE*

*Admission : 15 \$*

### DIMANCHE, 21 JUILLET

**7 h** Déjeuner traditionnel (7 h à 11 h)  
Adultes : 10 \$ | 12 ans et moins : 5 \$

**7 h** Inscription au Tournoi de pêche  
Gilets de sauvetage et cartes d'embarcation de plaisance obligatoires.

Informations : Christian Poirier au 418 534-4828

*Inscription : 25 \$ par bateau (deux pêcheurs)*

**8 h 30** Départ des bateaux (arrivée à 11 h 30)

**9 h** Tournoi de Volleyball *(nouveau)*  
4 contre 4 (une fille minimum par équipe)  
Infos : Cathia-Marie Bujold au 581 886-1593

*Inscription : 80 \$ par équipe*

- 12 h** Cocktail des pêcheurs sous le chapiteau et tirage de prix de participation
- 12 h** Tournoi de Washers  
Inscriptions de 12 h à 12 h 30  
Maximum 50 équipes  
Pré-inscriptions : Pierre-Luc au 418 534-1225 ou Denis au 418 534-3292  
Inscription : 20 \$ par équipe
- 12 h** Lancer de haches  
avec Gabriel Boudreau  
Inscription : 5 \$
- 13 h** Musique avec *Rent Appleby*
- ➔ Maquillage pour enfants en après-midi.
- 17 h** Souper du 55<sup>e</sup> Tournoi de pêche  
Soupe au poisson ou spaghetti  
Adultes : 12 \$ | 12 ans et moins : 6 \$

Remise des trophées et bourses après le souper

Service de bar et prix de présences tout au long de l'événement.

## BAR FEST 2019

Un autre événement relié à la pêche s'amène à Saint-Siméon les 27 et 28 juillet prochains.

Au programme : activités relatives à la pêche à la mouche, vente d'articles de pêche de plusieurs exposants, une tonne de prix de présence, un concept de soirée unique et une projection de film sous les étoiles.

Venez approfondir vos connaissances ou tester vos compétences.



Bar Fest 2019

## ACTIVITÉS NAUTIQUES

Au courant des prochaines semaines, vous verrez apparaître une affiche de sensibilisation près de la rampe de mise à l'eau. Avec les activités nautiques de plus en plus nombreuses dans ce secteur, cette affiche vise à sensibiliser les usagers afin d'harmoniser les activités nautiques.

Nous demandons la collaboration des utilisateurs de véhicules nautiques à moteur de respecter la limite de zone de navigation identifiée par les bouées de renseignements qui seront placées à cette fin.

Merci d'y porter attention et bon été nautique!

## TULA YOGA GASPÉSIE

**NOUVEAU** service disponible à l'Île pour une 1<sup>re</sup> édition cet été. Ce service sera offert sur le site du chalet de l'Île, près du stationnement Ouest.

**ACTIVITÉ DÉCOUVERTE PLANCHE À PAGAIE ET YOGA PLAGE, LES WEEKENDS DE JUILLET ET AOÛT DE 13 H À 18 H.**

Infos et réservation : 418 534-4378



Tula Yoga Gaspésie



## NAUTIK-SPORTS BDC

Ce service sera offert à la pointe de l'Île pour une 2<sup>e</sup> édition cet été, près de la rampe de mise à l'eau.



**LOCATION DE MOTOMARINES :** 1 TRIXX 2 places et 1 TRIXX 3 places.

VFI, essence et permis d'embarcation compris.

**LOCATION DE KAYAKS :** 2 OUTBOARD FREERIDE, 1 place + 1 place supplémentaire enfant/chien

VFI et pagaie compris.

**INFORMATIONS : 418 752-0432**

## ARROSAGE EXTÉRIEUR

### **SIMPLE RAPPEL concernant l'arrosage extérieur et l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc :**

Avec l'été qui s'annonce, nous désirons vous rappeler que, selon le règlement 258-98, des restrictions s'appliquent concernant l'utilisation de l'eau à certaines fins. Le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses et le lavage des véhicules sont notamment visés par ce règlement.

**L'eau est une ressource précieuse et l'effort de tous est demandé afin de l'utiliser le plus adéquatement possible.**

### **RÈGLEMENT 258-98**

#### **Relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public**

ATTENDU que le conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement;

ATTENDU que l'intervention du conseil par règlement est nécessaire vu les quantités restreintes d'eau disponibles, et plus particulièrement pendant la saison estivale;

#### **ARTICLE 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 : Période d'arrosage**

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes:

Entre 19 heures et 22 heures, les jours suivants :

- A. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair : les mercredis et samedis.
- B. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair : les mardis et vendredis.

#### **ARTICLE 3 : Permis pour nouvelle pelouse**

Malgré l'article précédent, un contribuable qui installe une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'un permis du service technique de la municipalité procéder à l'arrosage aux heures précitées pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe. Toutefois, l'arrosage permis par le présent article devra être limité à la superficie de terrain couverte par la nouvelle pelouse.

#### **ARTICLE 4 : Ruissellement de l'eau de l'aqueduc**

En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou les propriétés avoisinantes.

#### **ARTICLE 5 : Boyau d'arrosage**

Il est défendu d'utiliser simultanément plus d'un boyau d'arrosage par habitation et d'y raccorder plus d'une lance ou arrosoir mécanique.

#### **ARTICLE 6 : Remplissage de piscine**

Le remplissage des piscines est permis tous les jours entre 0 heure et 6 heures.

Les autorités municipales doivent être contactées afin qu'une autorisation soit expressément obtenue à cette fin. Cette autorisation précisera les conditions dans lesquelles se déroulera le remplissage de même que de la cédule à suivre.

#### **ARTICLE 7 : Lavage d'autos**

Le lavage non commercial des autos est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement à ces fins.

#### **ARTICLE 8 : Sécheresse et pénurie**

En cas de sécheresse ou de pénurie d'eau appréhendée, et sur avis public de la municipalité; toutes les utilisations permises par le présent règlement seront suspendues.

En cas de pénurie critique de l'eau, l'utilisation à des fins commerciale pourrait aussi faire l'objet d'interdiction sur avis public de la municipalité.

#### **ARTICLE 9 : Infraction aux règlements**

Le conseil municipal autorise de façon générale l'inspecteur municipal et tout agent de la paix, à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement sur demande des autorités de la Municipalité.

## PISCINES RÉSIDENTIELLES

### Quelques rappels de sécurité

Avec la saison estivale qui approche à grands pas, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) souhaite rappeler les règles de sécurité minimales à respecter pour toutes les nouvelles installations de piscines résidentielles au Québec.

Ces normes, établies par le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les jeunes. Il suffit en effet de quelques secondes pour qu'un enfant échappe à la vigilance d'un adulte et se trouve à l'eau.

Entre autres, le Règlement exige :

- que toute nouvelle piscine creusée ou d'une hauteur de moins de 1,2 m soit entourée d'une enceinte. Celle-ci doit mesurer plus de 1,2 m, doit pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et doit être dépourvue de tout élément pouvant faciliter l'escalade;
- que toute porte d'accès à la piscine soit munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- que toute terrasse adjacente à une piscine soit équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Un permis municipal est requis pour construire, installer ou remplacer une piscine, ou pour ériger une construction y donnant accès ou en empêchant l'accès. Par ailleurs, soulignons que les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le Règlement.

Les propriétaires sont donc invités à se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître la réglementation à respecter.

Le MAMH rappelle que la vigilance autour des piscines résidentielles constitue le moyen le plus efficace pour sauver des vies. Il entend d'ailleurs poursuivre les efforts de sensibilisation à cet effet durant toute la période estivale.

### Lien connexe

Pour prendre connaissance du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, visitez le [www.mamh.gouv.qc.ca](http://www.mamh.gouv.qc.ca).

*Un message du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*

## PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures**.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à [administration@stsimeon.ca](mailto:administration@stsimeon.ca) ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

### Dates de tombée

- 29 août 2019
- 31 octobre 2019
- 28 novembre 2019

### Mise à la poste

- 12 septembre 2019
- 14 novembre 2019
- 12 décembre 2019

Merci de votre collaboration.

*Le choix d'une qualité de vie*

**Volume 2, numéro 4**  
**Juillet – août 2019**

Publié le 4 juillet 2019